

L'actu du jour

L'affaire de l'Arche de Zoé devant la justice

C'est aujourd'hui que sont jugés les membres de l'association l'Arche de Zoé au Tchad (Afrique). Accusés d'enlèvements et de trafic d'enfants, six français risquent une amende et 5 à 20 ans de travaux forcés.



Quatre membres de l'association
l'Arche de Zoé. Photo : AFP

Cent familles du Tchad accusent les membres de l'Arche de Zoé d'avoir enlevé leurs enfants pour les faire adopter en France et d'avoir menti en affirmant que ces enfants étaient orphelins. Les familles réclament de 300 000 à 400 000 euros aux 6 accusés.

Les avocats de l'Arche de Zoé estiment que les enfants n'ont été ni volés ni arrachés de force mais qu'ils ont été emmenés à la demande des parents. Les membres de l'association insistent sur le fait que leur intention était de sauver des enfants du conflit du Darfour, une région en guerre près du tchad.

L'enquête a pourtant révélé que les enfants n'étaient pas originaires du Darfour et qu'ils avaient une famille. Le procès devra donc déterminer dans quelles conditions l'association a récupéré les enfants et si oui ou non elle connaissait leur situation familiale.

En attendant les conclusions du procès, qui devraient arriver d'ici 2 semaines, les membres de l'Arche de Zoé sont en prison.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)